

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-034

Le 8 juillet deux mil vingt quatre

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2024

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON, Mme KHERRA

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme DUC (au profit de M. JOMAIN) ; M. MARTIN (au profit de M. BRAYER) ; M. SILVY (au profit de M. GIRIN), M. WAKOSA (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFORET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Objet - Solidarité envers l'association OASIS, victime d'un incendie le 19 juin 2024 : versement d'une subvention exceptionnelle

Considérant qu'un important incendie a frappé dans la nuit de mercredi 19 juin une partie des locaux du site de l'Oasis.

Considérant que si le foyer d'hébergement et la chèvrerie ont été épargnés, 1 000 m² de bâtiments agricoles ainsi que les ateliers sont détruits.

Face à cette situation regrettable, il serait judicieux de soutenir l'OASIS car ce sinistre va porter atteinte à l'activité qui lui permet de générer des ressources financières avec la boutique qui va devoir rester fermée.

La commune de Limas souhaite s'inscrire dans une démarche de solidarité financière pour exprimer son soutien au projet que développe l'association autour de la recyclerie, de l'élevage de chèvres et de la fabrication de fromages, du maraichage.

Il est proposé de verser à l'association une aide exceptionnelle de 5 000 €.

Les fonds seront inscrits au compte 65134.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association OASIS afin de l'aider à poursuivre son action d'intérêt général.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

